

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DES MASTER-CLASSES AU
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n° CT 2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du Conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser des master-classes ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces master-classes ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un chorégraphe lors des master-classes au Conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, les 19 avril, 10 mai, 14 et 15 juin 2019 conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/04/19
Accusé réception le	18/04/19
Numéro de l'acte	DC2019/258
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19405A-AU-1-1

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 18 avril 2019

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/04/19
Accusé réception le	18/04/19
Numéro de l'acte	DC2019/258
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19405A-AU-1-1